

Arrêté n° 2945 MFT du 20 mars 2024 portant nomination des membres de la commission technique de plongée professionnelle

(NOR : EMP23510807AM-1)

Paru in extenso au journal officiel n°29 N du 26/03/2024 à la page 3727 dans la partie Ministère de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle

Version en vigueur au 22/04/2026

Le ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 400 PR du 15 mai 2023 modifié relatif aux attributions de la ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle ;

Vu le code du travail,

Arrête :

Article 1er Rédaction issue de Arrêté n° 2517 MFT du 21 avril 2026

Sont nommés, pour une durée de trois ans, membres de la commission technique de plongée professionnelle prévue à l'article A. 6351-2 du code du travail :

En qualité de spécialiste de la plongée professionnelle :

- M. Oscar GARBUTT ;
- M. Heimiti BUCHIN ;
- M. Fabien TERTRE.

En qualité de médecin diplômé de médecine du travail :

- M. Alexandre AGUSTI.

Art. 2

La ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 20 mars 2024.

Vannina CROLAS.

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Arrêté n° 2945 MFT du 20 mars 2024](#), JOPF n° 29 N du 26/03/2024 à la page 3727
- [Arrêté n° 2517 MFT du 21 avril 2026](#), JOPF n° 88 N du 22/04/2026 à la page 28